



CONFÉRENCE DE CONSENSUS

« LUTTER CONTRE LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES : LE REDOUBLEMENT ET SES ALTERNATIVES ?

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

JANVIER 2015

En partenariat avec :



Cité scolaire
PAUL BERT



Fiche synthétique Cnesco-Ifé : Principaux constats et recommandations phares de la conférence de consensus Redoublement

Des recommandations de court et de long terme pour ouvrir des chantiers de réflexion et d'expérimentations

Afin de promouvoir des échanges ouverts sur le redoublement entre les promoteurs de la Conférence de consensus – le Cnesco et l'Ifé – et la communauté éducative, les recommandations du jury présentent plusieurs caractéristiques :

- elles décrivent un **ensemble large de mesures sans imposer de priorités** ;
- elles s'inscrivent dans une **perspective temporelle longue** : si certaines des recommandations de la conférence pourraient être mises en œuvre dès la rentrée 2015, le travail du jury vise à proposer des orientations de moyen-long terme qui tracent un chemin pour faire reculer le redoublement sur les dix prochaines années ;
- elles ouvrent des **chantiers de réflexion** et conseillent des **expérimentations** ainsi que des **recherches** complémentaires pour aider les décideurs à mettre en place des réformes étayées scientifiquement.

Cette fiche présente les principales recommandations du jury ; le texte intégral des recommandations est disponible en annexe du dossier.

Faire reculer le redoublement par une meilleure organisation de l'école plutôt que d'imposer son interdiction totale

Constat : dans les pays qui se sont contentés d'imposer l'interdiction totale ou le fort recul du redoublement sans mettre en place des solutions plus efficaces, cette pratique pédagogique, après un temps de recul, s'est réinvitée dans l'organisation scolaire.

Recommandations du jury : le recul du redoublement doit passer prioritairement par la mise en place de dispositifs d'aide à la difficulté scolaire au cœur de la classe. Le jury préconise l'interdiction du redoublement à l'école primaire - sauf, exceptionnellement, pour la dernière année des cycles scolaires, notamment dans le cadre expérimental de la « classe des apprentissages fondamentaux » - (cf. description ci-dessous) ; ainsi, sur le parcours CP-CE2, seule la dernière année de CE2 pourrait être redoublée, allongeant ce cycle scolaire d'une année.

Les freins au recul du redoublement sont pédagogiques, mais aussi organisationnels et liés aux représentations sociales

Selon le jury, **les freins qui s'opposent aujourd'hui, en France, au recul définitif du redoublement sont multiples : des freins pédagogiques** - notamment la grande peine à prendre en charge la difficulté scolaire au primaire et au collège - ; **des freins organisationnels** - critères de décision du redoublement peu précis, absence d'examens de seconde chance en septembre, ... - contribuant, entre autres facteurs, aux inégalités sociales et de genre face au redoublement ; **des freins liés à des représentations sociales** - le fort attachement des élèves, des parents et des personnels de l'éducation au redoublement. **Lever ces freins pédagogiques, organisationnels et liés aux représentations sociales appelle des solutions variées, appropriées à chacune de ces trois dimensions.**

1. Lever les freins pédagogiques du redoublement : prévenir, comprendre et prendre en charge la difficulté dans la classe

Constat : depuis deux décennies, la difficulté scolaire a principalement été traitée par l'adjonction, à côté de la classe ordinaire et souvent sans lien avec elle, de dispositifs de remédiation, en dehors ou sur le temps scolaire (Accompagnement éducatif, Accompagnement personnalisé, Aide personnalisée, ...), mariant des acteurs multiples - ce qui pose des problèmes de coordination -, et à l'efficacité pédagogique, le plus souvent, non évaluée scientifiquement. Le jury préconise des évolutions scolaires qui touchent directement le fonctionnement de la classe.

Recommandations du jury :

- **Privilégier l'aide aux élèves en difficulté, au sein de la classe, sur le temps scolaire ordinaire, en accord avec les orientations de la recherche en pédagogie et en didactique.** Pour ne pas augmenter le millefeuille visant à réduire la difficulté scolaire, le jury ne souhaite pas proposer de dispositif supplémentaire. Il préconise d'évaluer, au niveau national et dans le cadre de l'établissement, les dispositifs existants dont certains (« plus de maîtres que de classes », classes à effectif réduit dans les établissements aux publics socialement défavorisés, accent mis sur la scolarisation en maternelle dès deux ans, ...) pourraient être prometteurs, de façon à ne conserver que les organisations scolaires qui s'avèrent pédagogiquement efficaces.
- **Développer l'expérimentation du « professeur des apprentissages fondamentaux » ou « professeur de cycle 2 »** : formé, dans le cadre de la formation continue, en pédagogie et en didactique pour suivre les apprentissages fondamentaux et les difficultés scolaires qui peuvent y être associées, le « professeur des apprentissages fondamentaux » suivra un même groupe d'élèves du CP jusqu'au CE2. Cette évolution suppose la mise en place d'un curriculum qui reconnaît la progressivité des apprentissages sur trois ans, et le développement de manuels scolaires de cycle.

Les moyens de ces recommandations :

- **Formation continue du « professeur des apprentissages fondamentaux »**, formation à la gestion de la l'hétérogénéité scolaire pour toutes les équipes pédagogiques. **Les formations sont organisées sur site** pour prendre en compte les caractéristiques des établissements. Un réseau de formation est constitué et soutenu par **les corps d'encadrement** en liaison avec un réseau de **chercheurs** et le réseau des Espé.
- **Un financement incitatif** : les établissements peuvent réinvestir dans les mesures de lutte contre la difficulté scolaire les économies réalisées grâce à la limitation du redoublement dans le cadre de plans pluriannuels.
- **Organiser la scolarité en cycles de trois ans**, dotés de curriculums pluriannuels, permettant la progression continue et le suivi optimum des élèves.

- **Une banque de données d'évaluations standardisées est mise à la disposition des enseignants** pour un usage dans leur classe, en toute autonomie.

2. Lever les freins organisationnels du redoublement : une meilleure organisation scolaire pour une école plus équitable offrant une seconde chance

Constat : à la fois par l'absence de seconde chance donnée aux élèves - la France est le seul pays européen avec Malte et le Portugal à ne pas permettre d'examen de rattrapage -, et par une définition floue des critères de décision du redoublement, l'organisation scolaire en elle-même produit du redoublement qui, de plus, est marqué socialement.

Recommandations du jury :

- **Développer, en classes de fin de cycle, l'expérimentation d'un examen national de rattrapage, au mois de septembre** : cet examen est destiné aux seuls élèves pour lesquels un redoublement exceptionnel est envisagé par l'équipe pédagogique. En cas de succès à l'examen, l'élève passe dans le niveau de classe supérieur. Outre la baisse du nombre de redoublants, la mesure permet une plus grande égalité face au redoublement pour les élèves qui auraient échoué à l'examen ; les critères du redoublement étant définis, au niveau national, par matière concernée avec un niveau de note minimal.
- **Des écoles d'été en expérimentation** : pour cet examen, une préparation de trois semaines est organisée pour les élèves les plus en difficulté durant les vacances d'été.

3. Lever les freins liés aux représentations sociales : informer/sensibiliser sur les effets pédagogiques et psychologiques négatifs du redoublement

Constat : les enseignants mais aussi les parents et les élèves, notamment les lycéens, demeurent très attachés au redoublement. Tous doivent être sensibilisés à l'inefficacité du redoublement lorsque l'élève rencontre des difficultés scolaires, notamment au primaire, et, dans le cadre de stratégies d'orientation familiales, notamment pour les lycéens, à la prise de risque qu'il constitue.

Recommandations du jury : faire évoluer les représentations sociales autour du redoublement par la diffusion de la recherche dans le cadre de formation et de sessions d'information :

- **en direction des enseignants :**
 - une formation au dialogue d'orientation avec les parents ;
 - une mallette pédagogique pour les chefs d'établissement dans le cadre de réunions de sensibilisation sur le redoublement ;
- **en direction des parents et des élèves, notamment lycéens :**
 - une mallette pédagogique pour les fédérations de parents d'élèves pour l'organisation de réunions de sensibilisation sur le redoublement ;
 - l'intégration d'une sensibilisation au redoublement dans la formation des collégiens et des lycéens (par exemple, dans les parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel).

Le **Conseil national d'évaluation du système scolaire** est une **instance indépendante** créée par la Loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'école de la République, du 8 juillet 2013. Il est **composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique, social et environnemental**, nommés pour 6 ans.

Le Cnesco mène une **évaluation scientifique et indépendante du système scolaire** afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il **met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation**. Enfin, il **promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public**.

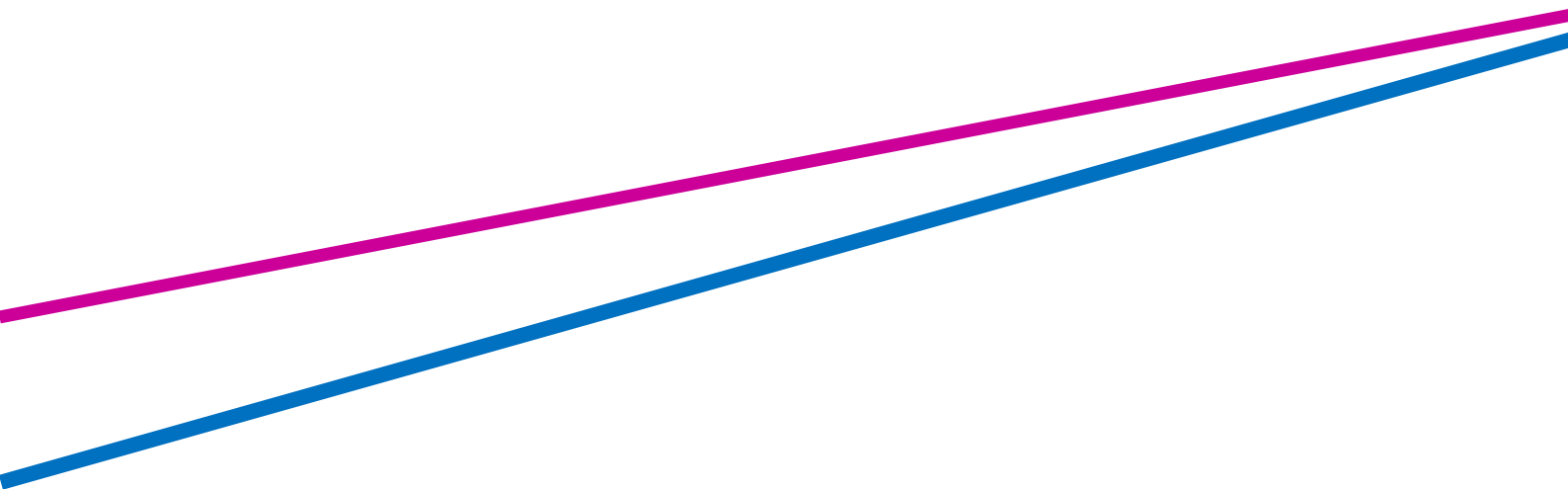
Le Cnesco conduit son action dans une **perspective d'ouverture à l'international, caractérisée par un réseau de chercheurs associés**. Il a ainsi été sollicité par la Commission Européenne pour évaluer scientifiquement les politiques scolaires dans le primaire et le secondaire.

Le Cnesco diffuse les résultats des évaluations auprès des professionnels de l'éducation et du grand public, à travers **un réseau de partenariats et des actions multiples** : rapports d'évaluation, conférences de consensus scientifique, conférences de comparaisons internationales, forums en région, formations universitaires pour les praticiens, kits pédagogiques d'animation de réunion...

L'Institut français de l'Éducation est une composante de l'ENS de Lyon.

L'IFÉ est une structure nationale de recherche, de formation et de médiation des savoirs en matière d'éducation, fondée sur une interaction permanente avec les communautés éducatives, grâce au recrutement de professeurs détachés et de professeurs associés.

Sur le plan international, l'Institut français de l'Éducation est inséré dans tous les grands réseaux de recherche, de l'UNESCO à l'OCDE. Grâce à ses ressources documentaires et à un dispositif d'accueil aussi simple qu'efficace, il est la porte d'entrée des chercheurs étrangers travaillant sur le système éducatif français.



Conseil national d'évaluation du système scolaire

31-35 rue de la Fédération
75 015 Paris

cnesco.communication@education.gouv.fr

cnesco.fr



**Ecole normale supérieure de Lyon
Institut français de l'Éducation**

19 allée de Fontenay
69 007 Lyon

conf.consensus.ife@ens-lyon.fr

ife.ens-lyon.fr